



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023



ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL115-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 DECEMBRE 2023

2023 / 05 / 26

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 5 Décembre 2023*

Date d’Affichage : *Mardi 5 Décembre 2023*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise
CHABBERT Cécile par LOUP Karine
ESTRABAUD Josiane par ARMERO Séverine
ASSÉMAT Clothilde par FABRE Olivier
MARTY-MARINONE Evelyne par MAUREL Agnès
CASTAGNÉ Chantal par ALBERT Corine
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
ESTRABAUD Guy par PUECH Benoît
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par BANCAL Philippe

OBJET : Commission communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées – Rapport annuel 2021 et 2022

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2143-3,

VU la délibération du 30 Mars 2010 portant création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la délibération du 1^{er} Juillet 2020 fixant la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la délibération du 10 Mars 2021 modifiant la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU l'arrêté municipal du 8 novembre 2021, désignant les représentants des associations ou organismes siégeant à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

CONSIDERANT que la commission communale exerce des missions générales telles que :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;
- Faire toute proposition utile visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour la liste des établissements recevant du public.

CONSIDERANT que la commission communale, réunie le 29 Juin 2023, a établi le rapport figurant en pièce jointe. Ce dernier fait l'objet d'une transmission à Madame la Préfète du Tarn et à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Tarn,

CONSIDERANT que le rapport annuel d'accessibilité pour l'année 2021 et l'année 2022 a été présenté en séance,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du Mercredi 6 Décembre 2023 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la diffusion de ce dernier et signer tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023



ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL115-DE

